



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°04/2023**

**RÈGLEMENTATION CIRCULATION  
sur Route Départementale 983 – Pose d'une canalisation eau potable**

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Vu le classement en route à grande circulation de la D983 ;

Vu l'avis du Préfet des Yvelines,

Considérant que les travaux de pose d'une canalisation d'eau potable en bordure de la route de Houdan nécessitent des restrictions de circulation,

**ARRÊTONS**

**Article 1** : à compter du **9 mai 2023** et pour une durée de cent cinq jours, la RD 983 entre le PR 23.153 et le PR 24.281 (section en agglomération) est soumise aux prescriptions définies ci-dessous pour tous les véhicules :

- Restriction de circulation sur une seule voie
- Rétrécissement de chaussée par alternat par feux tricolores
- Interdiction de stationnement et de dépassement sur l'emprise du chantier
- Limitation de la vitesse à 30 km/h avant et après le chantier

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise **CISE TP, sise 76 route de Buchelay à ROSNY SUR SEINE** en charge des travaux.

**Article 3** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**Article 4** : Le maire, le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Guerville, le responsable de la subdivision entretien exploitation nord-ouest du Conseil Départemental des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,  
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 30 mars 2023  
Le premier adjoint au Maire,  
Daniel TORCHET

Affiché le 30/03/2023



POUR LE MAIRE ABSENT  
L'ADJOINT,



POUR LE MAIRE ABSENT  
L'ADJOINT,